Discours d'ouverture de l'Association canadienne des individus retraités devant le Comité sénatorial permanent des finances nationales

Projet de loi C-78 : Loi concernant l'allègement temporaire du coût de la vie (abordabilité)

Le 3 décembre 2024, 19 h

Honorables Sénateurs, honorables Sénatrices,

Malheureusement, en raison de l'invitation lancée à la dernière minute et des exigences très précises du Sénat relativement aux casques d'écoute approuvés, l'ACIR n'a pas été autorisée à se joindre à la réunion du Comité ce soir. Je crois néanmoins qu'il est très important que vous ayez notre présentation en main dans le cadre de votre étude du projet de loi C-78, c'est pourquoi je vous la transmets par écrit.

Je vous remercie de me donner l'occasion de prendre la parole devant vous aujourd'hui au nom de l'Association canadienne des individus retraités (ACIR). L'ACIR, qui compte plus de 240 000 membres à l'échelle du Canada, s'est engagée à promouvoir le bien-être des aînés, particulièrement dans les domaines de la sécurité financière, des soins de santé et de la lutte contre la discrimination fondée sur l'âge.

Alors que les aînés canadiens sont confrontés à la hausse du coût de la vie, les membres de l'ACIR subissent d'énormes pressions qui menacent leur indépendance financière. Nous sommes favorables aux efforts comme le projet de loi C-78, qui visent à offrir un soulagement temporaire, mais nous craignons que ces mesures n'aillent pas assez loin pour permettre aux aînés de relever les défis systémiques auxquels ils sont confrontés.

De nombreuses familles à revenu moyen peuvent en effet profiter d'un répit grâce à ce congé de taxe, mais la mesure comporte des avantages limités pour les aînés, particulièrement ceux qui touchent un revenu fixe. Les aînés, surtout ceux âgés de plus de 65 ans, ont des habitudes de consommation qui diffèrent beaucoup de celles des familles de travailleurs plus jeunes. De nombreux aînés vivent dans des ménages où les dépenses consacrées aux aliments essentiels ou aux repas au restaurant sont plus faibles, et qui n'achètent peut-être pas certains articles visés par le congé de taxe du temps des Fêtes, comme des vêtements pour enfants, des jouets ou des boissons alcoolisées. Les aînés qui comptent sur des régimes de retraite et des revenus fixes sont laissés en plan dans le cadre de cette initiative, qui ne contribue guère à régler les principales difficultés financières auxquelles ils sont confrontés.

En outre, de nombreux aînés font déjà face à des défis financiers importants, notamment la hausse des coûts de santé, l'inflation et le fardeau croissant des dépenses relatives au logement. Un congé de taxe à court terme sur les articles d'épicerie et les articles liés aux Fêtes n'offre qu'un allégement financier minime comparativement aux énormes pressions exercées sur les aînés canadiens. De fait, pour les aînés dont le revenu disponible est limité, les économies prévues par le gouvernement (de 100 \$ à 300 \$) ne permettront pas de répondre à leurs préoccupations principales, comme l'adéquation des régimes de retraite, le coût des médicaments ou le logement abordable.

L'ACIR s'inquiète aussi des répercussions à long terme de ce congé de taxe sur le budget fédéral. Avec des coûts s'élevant de deux à six milliards de dollars, le gouvernement se prive de

revenus importants qui pourraient être utilisés pour améliorer les programmes destinés aux aînés, particulièrement la Sécurité de la vieillesse (SV) et le Supplément de revenu garanti (SRG), qui demeurent essentiels pour réduire la pauvreté chez les aînés partout au pays.

Au lieu d'une mesure d'aide ponctuelle à court terme, l'ACIR prône une approche plus ciblée pour réduire la pauvreté chez les aînés, une approche qui s'attaque aux causes profondes de l'insécurité financière chez les aînés. Nous exhortons le gouvernement à miser sur des solutions à long terme afin d'assurer la sécurité financière des aînés (comme la hausse de la SV et l'accès à des médicaments abordables).

L'ACIR s'est exprimée avec vigueur au sujet de la Sécurité de la vieillesse. Nous avons dénoncé le fait que la hausse récente de la SV de 10 % se limite aux aînés de plus de 75 ans. Cette décision exclut les aînés de 65 à 74 ans, un groupe qui est confronté à des défis financiers semblables. On fait souvent fi des aînés de ce groupe d'âge, mais s'ils sont eux aussi aux prises avec une hausse des coûts.

Les besoins financiers des aînés de 65 à 74 ans sont tout aussi pressants que ceux des aînés de plus de 75 ans. En excluant ce groupe, le gouvernement crée deux cohortes d'aînés et pénalise les aînés moins âgés. L'ACIR continue de réclamer que la hausse de 10 % de la SV soit accordée à tous les aînés. Il s'agit d'une question de justice et d'équité. Nous demandons au Sénat de soutenir des politiques permettant de s'assurer que la SV est suffisante pour les aînés de tous les groupes d'âge.

En conclusion, nous saluons l'aide temporaire qu'offre le projet de loi C-78, mais nous croyons fermement que des solutions durables sont nécessaires pour assurer la sécurité financière à long terme et le bien-être des aînés. Les mesures temporaires, comme le congé de taxe, ne sont pas suffisantes. Nous devons adopter une approche plus complète : hausser la SV, améliorer l'abordabilité des médicaments d'ordonnance et répondre aux besoins des aînés en matière de logement.

Les aînés ont contribué au développement de notre pays tout au long de leur vie et ils méritent de vivre leur retraite dans la dignité et la sécurité financière. Le gouvernement doit accorder la priorité aux besoins des aînés, en s'assurant qu'ils sont soutenus (et pas seulement à court terme, mais pour les années à venir). L'ACIR s'engage à travailler avec tous les ordres de gouvernement en vue d'atteindre ces objectifs. Nous sommes impatients de poursuivre cet important travail avec vous.

Je vous prie d'agréer, honorables Sénateurs, honorables Sénatrices, l'expression de mes sentiments distingués.

Anthony Quinn

Directeur général des opérations Association canadienne des individus retraités (ACIR) 70, avenue Jefferson Toronto ON | M6K1Y4